



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

| | |
|--|--|
| Identificateur de produit | CP778C |
| Autres moyens d'identification | |
| Synonymes | HP HDR240 Magenta Scitex Ink |
| Usage recommandé | Impression jet d'encre |
| Restrictions d'utilisation | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | HP Canada Co. 5150 Spectrum Way, Floor 6 Mississauga, Ontario , Canada L4W 5G1 |
| Téléphone | 1-905-206-4725 ou 1-888-447-4636 |
| HP Inc. health effects line (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) (Ligne directe) | 1-800-457-4209 1-760-710-0048 |
| HP Inc. Customer Care Line (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) (Ligne directe) | 1-800-474-6836 1-208-323-2551 |
| E-mail: | hpcustomer.inquiries@hp.com |
| Fournisseur | Non disponible. |

2. Identification des dangers

| | | |
|--|---|--|
| Dangers physiques | Non classé. | |
| Dangers pour la santé | Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
| | Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2A |
| | Sensibilisation cutanée | Catégorie 1 |
| | Toxicité pour la reproduction | Catégorie 2 |
| | Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Irritation des voies respiratoires de catégorie 3 |
| | Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Catégorie 1 |
| Dangers environnementaux | Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme | Catégorie 2 |
| Définition des dangers selon l'OSHA | Non classé. | |
| Éléments d'étiquetage | | |



| | |
|-------------------------|---|
| Mention d'avertissement | Danger |
| Mention de danger | Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation grave aux yeux. Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Susceptible de nuire à la fertilité. Peut irriter les voies respiratoires. Risque avéré d'effets graves pour les organes (foie , le système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |

Conseil de prudence

Prévention

Porter des gants protecteurs, un vêtement de protection, une protection oculaire et une protection faciale. Ne pas respirer la poussière, la fumée, le gaz, la brume, les vapeurs, la vaporisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Obtenir des instructions spéciales avant d'utiliser. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter de répandre dans l'environnement.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Recueillir le produit répandu. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage

Conserver sous clé. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement.

Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Autres dangers

Les voies potentielles d'exposition à ce produit sont le contact avec la peau et les yeux, l'ingestion et l'inhalation.

Phosphinéoxyde de diphenyle (triméthylbenzoyl-2,4,6) - Lors de tests sur les animaux, un risque d'altération de la fertilité a été constaté seulement après une ingestion répétée de doses très élevées de cette substance.

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|--|-------------------------|-----------------------------|------|
| Ester acide acrylique | | Breveté | <30 |
| Vinylcaprolactam | | Breveté | <20 |
| Ester acrylate 6 | | Breveté | <15 |
| Acrylate d'octyle décyle | | Breveté | <15 |
| Diphenyl (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine | | Breveté | <5 |
| Pigment rouge | | Breveté | <5 |
| Résine oligoamine acrylée | | Breveté | <2.5 |
| Acrylate d'éthyle substituée par du butyle | | Breveté | <2.5 |
| Urethane acrylate oligomère A | | 68412-43-1 | <2.5 |
| Urethane acrylate oligomère B | | Breveté | <2.5 |
| Glycérol, propoxylé, esters avec acide acrylique | | Breveté | <1 |

4. Premiers soins

Inhalation

Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Si le matériau est avalé, obtenir immédiatement des soins ou des conseils médicaux -- ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Non disponible.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|--|
| Agents extincteurs appropriés | Poudre pour feux de classe D. Dioxyde de carbone (CO ₂). L'eau peut s'avérer sans effet. |
| Agents extincteurs inappropriés | L'eau peut s'avérer sans effet. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Aucun(e) connu(e). |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Non disponible. |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | Éviter le déversement dans les collecteurs d'eaux pluviales ou dans les fossés conduisant aux voies d'eau. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Porter l'équipement personnel de protection approprié. Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé. |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | Non disponible. |
| Précautions relatives à l'environnement | Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées. Voir également la section 13, Procédures d'élimination |

7. Manutention et stockage

| | |
|--|--|
| Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes. Éviter l'exposition directe au soleil. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Il est conseillé de transporter et d'entreposer le produit dans des conteneurs opaques en polyéthylène haute densité (PEHD). |

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

| | |
|---|--|
| Limites d'exposition professionnelle | Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients. |
| Valeurs biologiques limites | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients. |
| Directives au sujet de l'exposition | Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit. |
| Contrôles d'ingénierie appropriés | Non disponible. |

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

| | |
|--|---|
| Protection du visage/des yeux | Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection). La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée. |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Gants recommandés : en nitrile, d'épaisseur minimum de 6 mil. |
| Autre | Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. |
| Protection respiratoire | Assurer une ventilation efficace. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
| Dangers thermiques | Non disponible. |
| Considérations d'hygiène générale | Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages. |

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|----------------------|----------|
| Apparence | |
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide. |

| | |
|---|--|
| Couleur | Magenta |
| Odeur | Caractéristique. |
| Seuil olfactif | Non disponible. |
| pH | Non disponible. |
| Point de fusion et point de congélation | Non disponible. |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | Non disponible. |
| Point d'éclair | > 110.0 °C (> 230.0 °F) Coupelle fermée Méthode EPA 1020 |
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Non disponible. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Tension de vapeur | Non disponible. |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | Non disponible. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Autres informations | Consultez la Section 15 pour plus de données réglementaires ou d'informations COV. |
| COV | 18 g/l Méthode 24/ASTM D5403-93 |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Non disponible. |
| Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales de stockage. |
| Risque de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse peut se produire avec une réduction de la teneur en inhibiteur. |
| Conditions à éviter | Exposition au soleil. |
| Matériaux incompatibles | Incompatible avec les bases fortes et les oxydants. les métaux alcalins |
| Produits de décomposition dangereux | Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. |
| Contact avec la peau | Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Contact avec les yeux | Provoque une irritation grave aux yeux. |
| Ingestion | Il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition au produit. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Non disponible.

Renseignements sur les effets toxicologiques

| | |
|---|---|
| Toxicité aiguë | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Provoque une irritation cutanée. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque une irritation grave aux yeux. Irritant modéré chez le lapin (OCDE 405) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | |
| Sensibilisation respiratoire | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Sensibilisation cutanée | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la reproduction | Susceptible de nuire à la fertilité. |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Risque avéré d'effets graves pour les organes (foie , le système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Danger par aspiration | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Autres informations | Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière |

12. Données écologiques

| | |
|-------------------------------------|---|
| Toxicité aquatique | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique. Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement. |
| Écotoxicité | Aucune donnée d'écotoxicité observée pour les ingrédients. |
| Persistance et dégradation | Non disponible. |
| Potentiel de bioaccumulation | Non disponible. |
| Mobilité dans le sol | Non disponible. |
| Autres effets nocifs | Non disponible. |

13. Données sur l'élimination

| | |
|--|---|
| Instructions pour l'élimination | Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement. S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié. |
| Code des déchets dangereux | Non réglementé. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Non disponible. |
| Emballages contaminés | Non disponible. |

14. Informations relatives au transport

DOT

| | |
|---|--|
| Numéro ONU | UN3082 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | Matière dangereuse pour l'environnement , Liquide , N.O.S. (Acrylates), POLLUANT MARIN |
| Classe de danger relative au transport | |
| Classe | 9 |
| Danger subsidiaire | - |
| Groupe d'emballage | III |
| Dangers environnementaux | |
| Polluant marin | Oui |
| Précautions spéciales pour l'utilisateur | Non disponible. |
| Informations supplémentaires DOT | La classification DOT s'applique seulement aux expéditions aux États-Unis et à Porto Rico. |

IATA

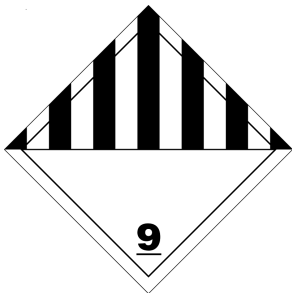
UN number UN3082
UN proper shipping name Environmentally Hazardous Substance, Liquid, N.O.S. (Acrylates)
Transport hazard class(es)
Class 9
Subsidiary risk -
Packing group III
Environmental hazards Yes
Special precautions for user Not available.

IMDG

UN number UN3082
UN proper shipping name Environmentally Hazardous Substance, Liquid, N.O.S. (Acrylates), MARINE POLLUTANT
Transport hazard class(es)
Class 9
Subsidiary risk -
Packing group III
Transport hazard class(es)
Marine pollutant Yes
EmS F-A, S-F
Special precautions for user Not available.

ADR

Numéro ONU UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU Matière dangereuse pour l'environnement , Liquide , N.O.S. (Acrylates)
Classe de danger relative au transport
Classe 9
Danger subsidiaire -
No. de danger (ADR) Non disponible.
Code de restriction en tunnels Non disponible.
Groupe d'emballage III
Dangers environnementaux Oui
Précautions spéciales pour l'utilisateur Non disponible.

ADR; DOT; IATA; IMDG**Polluant marin**

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Autres informations

Contenu COV (moins d'eau, moins de composants exempts) = 18 g/L (spécification pour les États-Unis, ne concerne pas les émissions) US EPA Method 24 Suisse - COV 0%.

16. Autres informations

Date de publication

16-Fév-2018

Version n°

01

Autres informations

Cette FDS a été préparée conformément aux Réglementations régissant les Produits Contrôlés au Canada.

Avis de non-responsabilité

Le présent document de fiche de données de sécurité est fourni gratuitement aux clients de HP. Les données sont les plus récentes à la connaissance de HP au moment de la préparation de ce document et sont présumées être exactes. Elles ne doivent pas être considérées comme garantissant des propriétés spécifiques des produits selon les descriptions ou l'adéquation à une application particulière. Le présent document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquées dans l'article 1 ci-dessus et ne répond peut-être pas à des exigences réglementaires dans d'autres pays.

Informations relatives à la révision

1. Product and Company Identification: noms alternatif de commerce
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples
Données réglementaires: États-Unis
GHS: Qualificateurs

Explication des abréviations

| | |
|---|---|
| ACGIH | Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux |
| CAS | Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques) |
| CERCLA | Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act |
| CFR | Code des règlements fédéraux |
| COC | Cleveland coupelle ouverte |
| DOT | Ministère des Transports |
| EPCRA | Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information) |
| IARC | Centre international pour la recherche sur le cancer |
| NIOSH | National Institute for Occupational Safety and Health |
| NTP | Programme national de toxicologie |
| OSHA | Occupational Safety and Health Administration |
| PEL (limite d'exposition admissible) | Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible) |
| RCRA | Conservation de ressource et acte de rétablissement |
| REC | Recommandé |
| REL | Limite d'Exposition Recommandée |
| SARA | Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act) |
| STEL | Limite d'exposition à court terme |
| TCLP : <value> | Procédure de lixiviation pour déterminer les caractéristiques de la toxicité (TCLP) |
| Vle | Threshold Limit Value (seuil admissible d'exposition) |
| TSCA | Loi de commande de substances toxiques |
| COV | Composés Organiques Volatils |